

## c) Manitoba:

Parc de la montagne du Dauphin  
(Riding-Mountain)... .. \$62,500

## d) Saskatchewan:

Parc national de Prince-Albert... .. \$48,500

Considérant que les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan n'ont qu'un parc national chacune, tandis qu'il y en a quatre en Colombie-Anglaise et six en Alberta;

Considérant que le parc national de Prince-Albert est le troisième du Dominion, pour la superficie;

Considérant qu'il a fallu tirer le parc national de la Saskatchewan d'une région absolument sauvage, faite de forêts, de lacs et de rivières, qui en ont rendu l'aménagement beaucoup plus coûteux que celui des autres parcs;

Considérant que le parc de la Saskatchewan, tout en étant le troisième en importance par rapport à la superficie, reçoit moins de crédits que tous les autres grands parcs nationaux;

Considérant le retard qu'a subi la mise en valeur du parc de la Saskatchewan en raison du manque de fonds, ce qui a entraîné la diminution du tourisme surtout à cause du manque de moyens d'amusement, croyons-nous;

Considérant que les crédits de cette année suffiront à peine à l'entretien et aux salaires, ne laissant que \$2,600 pour les aménagements sportifs;

Considérant que cette somme ne peut aucunement suffire à hâter la mise en valeur du parc, de sorte qu'on exécute plusieurs travaux beaucoup plus lentement qu'il ne faudrait, comme l'achèvement du terrain de golfe au parcours de dix-huit trous avec chalet; la construction d'une pisciculture dans le parc pour repeupler les grands lacs; l'achèvement de la route jusqu'au défilé; l'établissement de campements sur les autres lacs et d'un nouveau, à l'autre extrémité du lac Waskesiu; l'achèvement du parc de Buffalo, etc.;

Considérant que, à notre avis, il est absolument injuste de n'accorder à la Saskatchewan, dont la population est la plus considérable des trois provinces des Prairies, que 9 p. 100 des crédits affectés à l'Alberta et 77 p. 100 de ceux du Manitoba;

Nous demandons avec instance au gouvernement fédéral, par l'entremise de l'honorable T. G. Murphy, d'élever les crédits à \$100,000 au moins, afin que soient exécutés sans plus de délai les travaux nécessaires. Des copies de ce vœu seront envoyées à l'honorable R. Weir, au très honorable W. L. Mackenzie King, aux députés fédéraux de la Saskatchewan, et à M. T. C. Davis, M.P.P.

M. GARDINER: Quelques mots au sujet du programme de travaux à l'étude. Ce projet mettra fin en une certaine mesure au chômage dans nos villes, mais, dans une partie de l'Ouest dont ont parlé ce soir l'honorable représentant de Melville (M. Motherwell) et l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly), il existe un état de choses par suite duquel les habitants ont autant besoin d'emploi que ceux des villes. Le gouvernement fédéral devra tôt ou tard chercher la solution à ce problème, car je le tiens en grande partie responsable de cet état de choses, puisqu'il a invité les gens à s'établir dans une région qui n'aurait jamais dû être ouverte à la coloni-

[Le très hon. Mackenzie King.]

sation. Je ne dis pas cela de toute la Saskatchewan. Le sud de la province a été l'une des régions les plus extraordinairement fertiles de l'Ouest, mais à cause de certains facteurs, surtout du fait de l'absence ou de l'épuisement des matières fibreuses dans le sol, la productivité de la terre a bien décliné depuis les premiers temps. Mais en ce qui regarde mon comté et une partie très considérable du comté juste au sud, je sais que lorsqu'il a été proposé de développer la région et d'y inviter des colons, on a déconseillé la chose aux hauts fonctionnaires du département et au ministre qui a pris la décision, et c'était un ministre libéral.

Il est arrivé ceci: le pays s'est beaucoup développé, les gens y sont venus avec de l'argent, ils y ont dépensé du temps et du travail, et maintenant des milliers de personnes ont dû quitter la région et le Canada leur a su peu gré de leurs efforts pour coloniser et fertiliser la contrée. Je tiens le gouvernement fédéral responsable de cet état de choses et pour cette raison je compte qu'il prendra des mesures pour y remédier. Quand je me suis mis en communication avec le ministre du Travail (M. Gordon) au sujet de l'exécution de certaines entreprises à titre de travaux de secours, il a catégoriquement affirmé que ces travaux relevaient de l'autorité provinciale. D'accord, néanmoins, parce que le gouvernement fédéral a ouvert la région à la colonisation et parce que les gens ont besoin d'argent pour acheter des aliments, même s'ils ont des terres, des mesures d'assistance s'imposent et à très bref délai dans ces régions.

Je me rappelle qu'à la suite d'un couple d'années de sécheresse, on a songé en 1922 et 1923 à la possibilité d'amender le sol. Je me souviens d'avoir conseillé certaines mesures au ministre de l'Agriculture d'alors, aujourd'hui l'honorable député de Melville. Par exemple, j'ai proposé le barrage de tous les ravins et lieux bas pour emmagasiner l'eau à l'usage des bestiaux. J'ai suggéré aussi de planter des arbres le long des routes et aussi de fournir des graines pour semer du foin, afin de remettre de la fibre dans le sol. J'ai dit au ministre de l'Agriculture, alors en fonctions que je ne comptais pas que les agriculteurs reçussent une entière rémunération pour ce travail. Etant donné que le gouvernement fédéral avait amené la colonisation de la région, je faisais valoir qu'il pourrait accorder une légère attribution pour inciter les cultivateurs à exécuter ces travaux qui seraient à mon sens d'une grande utilité pour la contrée. Le ministre d'Agriculture d'alors a refusé de faire quoi que ce soit pour remédier à l'état de choses. La situation n'était pas aussi grave